

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

2^{ème} Conférence des directeurs des pêches de la CPS
(Nouméa, Nouvelle- Calédonie, 23-27 Juillet 2001)

Document de travail 4

Original : Anglais



Les principes de gestion communautaire de la pêche

Ueta Fa'asili
Programme Pêche côtière
Division Ressources marines
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)



Les principes de gestion communautaire de la pêche

Contexte

1. Depuis des siècles, les populations océaniques vivent en communautés, constituées de familles élargies, de villages, de tribus, ou placées sous l'autorité d'un coutumier (rois traditionnels, chefs). Jadis, elles menaient des activités collectives, telles que la chasse, la plantation, la pêche et la défense contre les ennemis, qui avaient surtout pour but d'assurer la survie de la communauté.
2. Bien qu'elles dévient lentement de leur but initial, ces activités communautaires continuent d'être pratiquées, avec plus ou moins de succès, dans tous les pays océaniques, par des groupes villageois traditionnels, des groupes religieux, des associations de jeunes ou d'autres entités traditionnelles. C'est leur appartenance à une communauté qui poussent beaucoup de gens à agir. Ainsi, au Samoa, les "aumaga" (hommes sans titre) sont incités, par décision collective (système des "matai") à exercer certaines activités sous peine de subir un châtement de la part de la communauté. À Kiribati, le "Kaotibai" (fête de l'île, réunion d'insulaire) reflète les qualités viriles du chef de ménage, qui doit fournir des "bukinibai" (produits tels que taro d'eau, chapelets de noix de coco, etc.). Aux Îles Cook, le système du "Ra'ui" oblige les membres de la communauté à respecter les décisions prises par le "Koutu Nui" (conseil des chefs traditionnels). Les principes et les traditions de la gestion communautaire demeurent donc vivaces dans tout ce qu'entreprennent les Océaniques.

Les droits des communautés côtières sur les ressources halieutiques

3. Dans de nombreuses îles d'Océanie, les communautés choisissent d'habiter dans des zones côtières où il est facile d'accéder aux stocks de poissons du littoral, source de nourriture essentielle. Principale source de protéines, la pêche vivrière revêt une extrême importance, à tel point que beaucoup de communautés ont revendiqué la propriété des eaux adjacentes, même si cela est contraire à la législation nationale en vigueur. Dans d'autres traditions, les communautés revendiquent la propriété des zones et des ressources comprises entre la terre et les récifs.

Pratiques de pêche destructrices

4. L'adoption de matériaux modernes tels que le grillage de poulailler pour les pièges à clôture et le nylon monofilament pour les filets maillants, par exemple, a permis d'augmenter la productivité de la pêche. Dans certains cas, des perfectionnements mineurs, tels que les lampes sous-marines et le scaphandre autonome, ont provoqué une augmentation spectaculaire du rendement de la pêche. En outre, l'environnement est perturbé non seulement par des phénomènes naturels tels que les cyclones et les tempêtes, mais également par les activités humaines, notamment la construction de routes et la récupération de terres.

Lois régissant la gestion des ressources halieutiques

5. De nombreux pays ont adopté des lois relatives à la pêche pour gérer leurs ressources halieutiques. Les autorités de ces pays ont imposé des règles et des règlements sans avoir recueilli les commentaires d'autres intervenants importants, les communautés de pêcheurs par exemple. Faute de moyens financiers et par manque de ressources humaines, les pays insulaires ont du mal à faire respecter les règlements, qui ont donc très peu d'effet sur la gestion des ressources halieutiques de subsistance.

Les principes de la gestion communautaire

6. La gestion des ressources halieutiques fondée sur la participation de la communauté est une démarche nouvelle que les services des pêches nationaux seront appelés à développer. Il leur faudra convaincre les communautés que c'est à elles plutôt qu'aux pouvoirs publics qu'il incombe de gérer leur environnement marin, puisqu'elles en exploitent les ressources.
7. Cette stratégie de gestion globale consiste à faire élaborer un plan de gestion des ressources marines par les communautés concernées. Chaque communauté participante est encouragée à analyser ses propres pratiques de pêche et à mettre au point un plan qui lui soit propre, à prendre des engagements en vue de l'adoption de règles et de règlements appropriés par le village et mettre en œuvre d'autres mesures de conservation. En contrepartie, les services des pêches devront aider les communautés en s'engageant à leur dispenser assistance et conseils scientifiques. La stratégie de gestion se fonde sur quatre principes : 1) la participation d'un maximum de membres de la communauté, 2) motivation plutôt qu'éducation; 3) un système de gestion fondé sur la demande; et 4) mise en place d'autres sources d'approvisionnement en produits de la mer, en remplacement de celles qui sont actuellement responsables de l'exploitation massive et destructrice des lagons et des récifs littoraux.

i) Participation d'un maximum de membres de la communauté

8. Indépendamment de la législation nationale et des moyens d'application y afférents, la gestion responsable des ressources halieutiques ne se fera qu'à partir du moment où les communautés de pêcheurs seront convaincues qu'il s'agit de leur propre responsabilité. La stratégie doit donc être axée sur la mobilisation de chaque communauté. Il faut établir des contacts directs avec les principaux groupes composant la communauté, notamment les groupes de femmes, d'hommes et de chefs, de manière à s'assurer de la participation d'un maximum de membres de la communauté, et faire en sorte que celle-ci fasse sien le plan de gestion de ses ressources marines.

ii) Motivation plutôt qu'éducation

9. On a souvent sous-estimé la profonde connaissance qu'ont les habitants des îles et des côtes de leur environnement marin. La plupart des communautés côtières le connaissent parfaitement et s'en soucient. Bien que le programme de gestion des pêches prévoie campagnes publiques de sensibilisation, l'accent doit être mis en priorité sur la motivation et le soutien des participants plutôt que sur leur éducation. Les communautés seront d'autant plus motivées qu'elles disposeront d'autres solutions rentables en remplacement des méthodes de pêche actuelles, à la fois peu rentables et destructrices. Il s'agit de convaincre les communautés que c'est à elles plutôt qu'aux pouvoirs publics qu'il incombe de gérer leur environnement marin, puisqu'elles en exploitent les ressources.

iii) *Un système de gestion fondé sur la demande*

10. Dans un souci d'efficacité et de durabilité, le système de gestion doit viser en priorité des villages dont les communautés se soucient de l'environnement marin et sont disposées à participer et à contribuer à la recherche de solutions aux problèmes posés. Il faudra donc travailler avec des villages choisis en fonction de leur volonté de participer au programme.

iv) *Mise en place d'autres sources d'approvisionnement en produits de la mer*

11. Il n'est pas réaliste de penser qu'une communauté adoptera facilement des mesures de conservation qui, au moins dans un premier temps, vont réduire encore davantage le niveau des prises, si on ne leur propose pas de solutions de rechange. Tout programme de gestion doit donc favoriser la mise en place d'autres sources d'approvisionnement en produits de la mer se substituant à l'exploitation massive et destructrice des récifs côtiers et des lagons. Parmi les solutions envisageables, on pourrait songer à l'adoption d'autres moyens de pêche, à la promotion de l'aquaculture en milieu communautaire et à l'introduction d'espèces nouvelles (exotiques) ou en voie de disparition.
-